



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ HTH GRANULES

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	HTH GRANULES
Numéro du produit	10602
Synonymes; marques commerciales	CALCIUM HYPOCHLORITE, SUPERSHOCK GRANULES, FI CLOR S/FAST, BRISWIM S/SHOCK, EASIFLO, HTH SHOCK, CALC HYPOCHLORITE 65% GRAN

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Traitement de l'eau Biocide
--------------------------	-----------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS)	+ 33 (0)1 45 42 59 59
Appel d'Urgence (en dehors des heures ouvrées)	+441865 407333
Sds No.	10602

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques	Ox. Sol. 2 - H272
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335
Dangers pour l'environnement	Aquatic Acute 1 - H400

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	Xn;R22. C;R34. O;R8. N;R50. R31.
---	----------------------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

HTH GRANULES

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Contient

HYPOCHLORITE DE CALCIUM, Calcium Hydroxide, Calcium chlorate

2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

CALCIUMHYPOCHLORIT		60-100%
Numéro CAS: 7778-54-3	Numéro CE: 231-908-7	
Facteur M (aigu) = 10		
Classification Ox. Sol. 2 - H272 Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) O;R8 C;R34 Xn;R22 R31 N;R50	

CALCIUMCHLORID		1-5%
Numéro CAS: 10043-52-4	Numéro CE: 233-140-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119494219-28
Classification Eye Irrit. 2 - H319	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R36	

HTH GRANULES

Calciumdihydroxid			1-10%
Numéro CAS: 1305-62-0	Numéro CE: 215-137-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475151-45	
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Skin Irrit. 2 - H315		Xi; R41, R37/38	
Eye Dam. 1 - H318			
STOT SE 3 - H335			

Calcium chlorate			1-5%
Numéro CAS: 10137-74-3	Numéro CE: 233-378-2		
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Ox. Sol. 2 - H272		O; R7	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Irritant pour les voies respiratoires.
Ingestion	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Brûlures chimiques.
Contact oculaire	Irritation sévère, brûlure et larmolement. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Water. Dioxyde de carbone (CO2).

HTH GRANULES

Moyens d'extinction inappropriés Poudre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Chlore. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Follow precautions for safe handling described in this safety data sheet. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter la formation et la dispersion de poussières. Éviter l'inhalation de poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver le produit dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 0°C et 30°C. Matériaux appropriés pour conteneurs: Polyéthylène. Acier doux revêtu de polyéthylène. Stocker à l'écart des produits suivants: Réducteurs. Acides. Tenir éloigné des produits inflammables et combustibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons et des aliments pour animaux.

Classe de stockage Stockage de produits comburants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

HTH GRANULES

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Calciumdihydroxid

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): GVB 5 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): GVB

GVB = Grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia.

CALCIUMCHLORID (CAS: 10043-52-4)

DNEL

Industrie - Inhalatoire; Long terme : 5 mg/m³

Industrie - Inhalatoire; Court terme : 10 mg/m³

Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 2.5 mg/m³

Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de poussières. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en néoprène sont recommandés. EN 374

Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à particules, type P2. EN 136/140/145/143/149

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Granules.
Couleur	Blanc.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Absence de données.
pH	pH (solution diluée): 10.5 - 11.5 1% @ 20 °C
Point de fusion	100°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.

HTH GRANULES

Taux d'évaporation	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	Non applicable.
Densité de vapeur	Non applicable.
Densité relative	0.9 g/cm ³ @ 20°C
Solubilité(s)	217 g/l eau @ 20°C
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	170-180°C
Viscosité	Non applicable.
Propriétés explosives	Absence de données.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Bases. Matières comburantes. Alcools, glycols. Amines.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable under the prescribed storage conditions.
--------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
--------------------------------------	---

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Acides forts. Oxydants puissants. Bases fortes. Alcohols, glycols. Amines.
------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Chlore.
-------------------------------------	---

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)	6.250,0
-------------------	---------

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL ₅₀ cutanée)	Absence de données.
--	---------------------

HTH GRANULES

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Absence de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Absence de données.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Absence de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Absence de données.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Absence de données.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Absence de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Absence de données.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Absence de données.

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. May cause chemical burns in mouth, oesophagus and stomach.

Contact cutané Irritant pour la peau. Provoque des brûlures.

Contact oculaire Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

CALCIUMHYPOCHLORIT

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 5.000,0

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité The product contains a substance which is very toxic to aquatic organisms.

12.1. Toxicité

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques sur les composants

CALCIUMHYPOCHLORIT

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.01 < L(E)C50 ≤ 0.1

Facteur M (aigu) 10

HTH GRANULES

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 hours, 96 heures: 0.16 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

Informations écologiques sur les composants

CALCIUMHYPOCHLORIT

Persistance et dégradabilité Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Informations écologiques sur les composants

CALCIUMHYPOCHLORIT

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

CALCIUMHYPOCHLORIT

Mobilité Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.

Informations écologiques sur les composants

CALCIUMHYPOCHLORIT

Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Inconnu.

Informations écologiques sur les composants

CALCIUMHYPOCHLORIT

Autres effets néfastes Inconnu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

HTH GRANULES

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 2880

N° ONU (IMDG) 2880

N° ONU (ICAO) 2880

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED or CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED MIXTURE

Nom d'expédition (IMDG) CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED or CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED MIXTURE

Nom d'expédition (ICAO) CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED or CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED MIXTURE

Nom d'expédition (ADN) CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED or CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED MIXTURE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 5.1

Risque subsidiaire ADR/RID

Etiquette ADR/RID 5.1

Classe IMDG 5.1

Etiquette IMDG

Classe/division ICAO 5.1

Risque subsidiaire ICAO

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

14.5. Dangers pour l'environnement

HTH GRANULES

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-H, S-Q
Code de consignes d'intervention d'urgence	1W
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	50
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information requise.
--	-----------------------------

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
Législation UE	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.
Document d'orientation	CHIP for everyone HSG228. Safety Data Sheets for Substances and Preparations. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.
Classification de danger pour l'eau	WGK 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	09-02-15
Révision	04
Remplace la date	25-04-14
Numéro de FDS	10602

HTH GRANULES

Statut de la FDS	Approuvé.
Signature	K Winter
Phrases de risque dans leur intégralité	R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles. R22 Nocif en cas d'ingestion. R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. R34 Provoque des brûlures. R36 Irritant pour les yeux. R38 Irritant pour la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Mentions de danger dans leur intégralité	H272 Peut aggraver un incendie; comburant. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

TURKISH SIGNATURE